Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

TVA: questions et réponses

Par décision populaire du 28 novembre 1993, le souverain a accepté le remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICHA) par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). A la veille de son introduction, le 1er janvier 1995, ce nouveau système fiscal soulève, pour les bureaux d'étude notamment, un certain nombre de questions touchant à la comptabilité, au bilan, à la facturation, aux devis, financements et contrats.
Comme annoncé, la série de questions et réponses parue dans les numéros 22, 23, 24 et 25/94 de IAS, *se poursuit donc ici.*

Mandats à l'étranger – Projets dans les pays de l'UE (33)
Les projets européens cofinancés à raison de 50 % par la Confédération sont-ils soumis à la TVA lorsque les travaux d'ingénieurs ne sont pas associés à des travaux d'étude ou de construction?

Réponse:
De manière générale, les prestations d'étude ne sont pas assujetties à la TVA lorsqu'elles sont fournies pour un projet de construction à l'étranger (réponse (4), *IAS* N° 22/94).
L'article 15, alinéa 2, lit l de l'ordonnance du 22.6.1994 régissant la taxe sur la valeur ajoutée stipule que les «*autres prestations de services imposables*» sont exonérées de l'impôt si elles sont fournies à un destinataire ayant son siège social ou son domicile à l'étranger et à condition qu'elles soient utilisées ou exploitées à l'étranger. Lorsque la participation du bureau d'étude suisse à un projet européen est payée directement par la Confédération à raison de 50% et que les 50% restants sont apportés par des sources étrangères, le bureau suisse doit payer la TVA sur la part fédérale. Les bureaux d'études suisses subissent un désavantage concurrentiel de 6,5% par rapport à leurs concurrents étrangers, pour cette part fédérale, en raison du cumul des conditions mentionnées plus haut. Tel est généralement le cas de tous les mandats de prestations de services à l'étranger qui sont financés par une contre-prestation et dont la facture est adressée en Suisse, serait-ce à la Confédération. Nous avons d'ailleurs reçu des demandes de renseignements analogues de l'aide suisse au développement, où les mandats émanent de l'OFAEE et de la DDA.
Or faute de documents précis, l'AFC a elle-même des difficultés à apprécier la portée réelle de tels cas. Aussi, et afin de pouvoir agir sur ce point, la SIA a-t-elle besoin d'informations sur des projets concrets.
Rappelons enfin que les prestations de services rétribuées sous la forme de subventions sont exonérées de la TVA à certaines conditions (réponse (26), *IAS* N° 24/94).

Comptabilité des débiteurs contre facturation sur la base des contre-prestations encaissées (34)
Est-il exact que tous les bureaux d'étude qui tiennent une comptabilité parallèle des débiteurs n'ont pas la possibilité de demander à l'AFC la facturation de la TVA sur la base des contre-prestations reçues?

Réponse
La brochure «TVA – Organisation comptable» de l'AFC, datant de février 1994, stipule au chiffre 4.3.2:
«Si les décomptes sont établis d'après les contre-prestations reçues (autorisation de l'AFC nécessaire, voir chiffre 4.1.3), il faudra impérativement tenir des comptes individuels des débiteurs et en tirer un exemplaire par exercice comptable.» (réponse (14), *IAS* N° 23/94).
Le formulaire de l'AFC N° 1100 f/4.94, fixe par contre:
«La comptabilité sera tenue d'après les mouvements financiers (aussi bien en ce qui concerne les dépenses que les recettes).»
Selon ces termes, l'établissement des décomptes TVA sur la base des contre-prestations reçues interdirait donc de tenir des comptes individuels des débiteurs ou des créditeurs. Il semble donc y avoir contradiction avec la brochure parue en février 1994. Nous ne sommes pas encore parvenus à tirer au clair toutes les questions en suspens. En outre, la base d'appréciation nous fait également défaut pour mesurer la portée de telles directives contradictoires.
Aucun cas d'empêchement ou de rejet d'une demande de taxation sur les contre-prestations encaissées n'a à ce jour été porté à notre connaissance. Or dans la mesure où une intervention de la SIA s'avérait nécessaire sur ce point, nous prions nos lecteurs de nous soumettre des cas concrets.

Numéros de service de l'Administration fédérale pour la TVA:
Service de renseignements généraux sur la TVA,
en français: tél. 031/325 91 53,
en italien: tél. 031/325 91 54
Service de renseignements pour l'enregistrement en tant que contribuable,
en français: tél. 031/322 75 03,
en italien. tél. 031/322 76 66

Walter Huber, Dr ès sc. écon.,
Service économique du Secrétariat général SIA

Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1989

Année	1989				1990				1991				1992				1993				1994			
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4

Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)

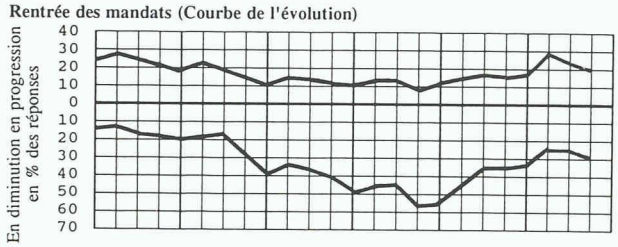

Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)

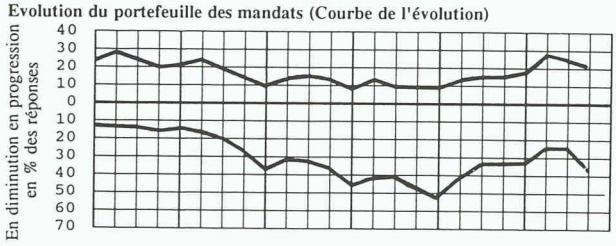

Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)

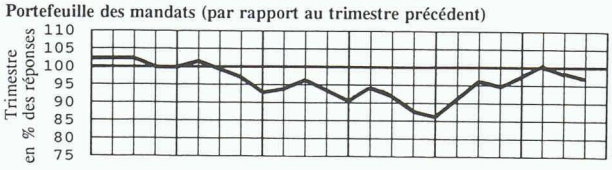

Réserve de travail en mois

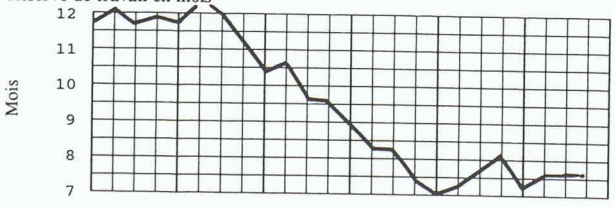

Variations de l'effectif du personnel en pour-cent, par rapport au trimestre précédent

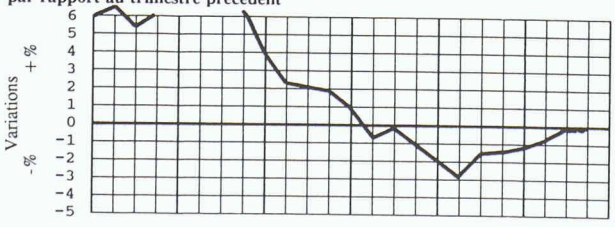

Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)

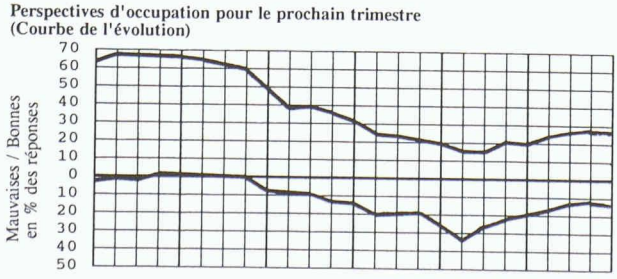

La situation de l'emploi dans les bureaux d'études

3e trimestre 1994
La reprise conjoncturelle du 1er trimestre: un feu de paille

Pas d'amélioration sensible en vue pour la situation de l'emploi dans les bureaux d'étude

En début d'année, l'accroissement accéléré du nombre de projets concernant la construction de logements, a causé un certain regain d'activité dans le secteur de la conception. Le manque d'équilibre entre les facteurs cités ci-après, qui ont un effet de synergie lors d'une reprise conjoncturelle soutenue dans le secteur de la construction, a cependant fait obstacle à une croissance continue. L'évolution en partie fort contradictoire que connaît le secteur de la conception est le reflet de ces divergences.

L'imminence d'un ralentissement de la croissance dans le domaine de la construction de logements vient d'être confirmée par les prévisions établies par le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ qui s'attend à voir le taux de croissance baisser pour se rapprocher de 7% au cours des deux années à venir. Le taux actuel est de 10%, mais le nombre toujours croissant de logements inoccupés (quelque 40 000 unités au milieu de l'année 1994) freinera sans doute les investisseurs institutionnels lors du placement de leurs capitaux dans l'achat de ces biens.

Avec quelque cinq millions de m² de surface inoccupée, le secteur industriel ne concourra pas non plus à une croissance accélérée. Tant que la surcapacité en volume bâti ne sera pas résorbée, la construction d'immeubles administratifs ne réussira pas à sortir de la stagnation. La situation alarmante des finances publiques permet de prévoir que les investissements dans ce secteur ne contribueront guère à amorcer une reprise. Seule une partie des projets prêts à être réalisés seront effectivement exécutés.

Avec un taux de croissance estimé à 0,3% environ, ni les dépenses des administrations et de l'Etat, ni la consommation des particuliers ne seront susceptibles de produire un effet positif sur les indicateurs économiques. Dans les pays membres de l'OCDE aussi, la reprise ne sera que modérée d'après les pronostics émis par le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ. Procurant de notables avantages aux Etats-Unis quant à leur position sur le marché, l'effondrement du dollar vient aggraver la situation. Avant qu'elle ne réussisse à exploiter à fond son potentiel immobilisé, l'industrie suisse devra encore faire des sacrifices pour prendre un nouvel essor.

Au vu de ces faits, ils n'est donc guère étonnant que les bureaux d'étude éprouvent de nouveau un recul du nombre de nouvelles commandes. La régression la plus marquée a été relevée dans le secteur public. 43,4 % des architectes signalent une tendance à la baisse (contre 30% à fin juin). Les bureaux d'ingénieurs doivent également faire face à un net recul du nombre des mandats provenant du secteur public.

Dans l'ensemble, 20% des bureaux d'étude rapportent une augmentation du nombre de nouvelles commandes et 30% annoncent une tendance à la baisse. Au trimestre précédent, les bureaux accusant une augmentation et ceux devant faire face à une baisse étaient encore en nombre égal.

L'évolution défavorable se reflète également dans les chiffres relevés au niveau du carnet de commandes. Le pourcentage des bureaux signalant une bais-

se est passé, en l'espace d'un seul trimestre, de 26 à 36,4%, alors que 27,7 % des bureaux interrogés répondent que le nombre de commandes en carnet a augmenté (trimestre précédent: 23,5 %).
Malgré la situation précaire de l'économie nationale, l'optimisme semble toujours prévaloir au sein des bureaux d'étude. Pour le dernier trimestre de l'année, 70% des bureaux ayant participé à cette enquête jugent les perspectives d'emploi satisfaisantes, voire bonnes. Cette confiance se manifeste également au niveau des prévisions relatives aux réserves de travail: à fin 1994, les bureaux pronostiquent, pour la troisième fois consécutive, des réserves de travail de 7,6 mois.

Walter Huber,
Service économique,
Secrétariat général de la SIA

Tiré à part des «Questions sur la TVA»

Un recueil des questions et réponses (1 à 34) sur la TVA parues dans *IAS* d'octobre à décembre de cette année, complété par des informations et des recommandations sur le changement de système de perception, est disponible dès la mi-décembre sous forme d'une brochure A4 de 16 pages, en version française et allemande. Prix: Fr. 15.– (Fr. 10.50 pour les membres SIA).
Commandes:
Secrétariat général SIA, vente des normes, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 60, fax 01/201 63 35.

Groupe spécialisé pour les travaux souterrains

Chantiers de l'aménagement Cleuson-Dixence

La visite des chantiers de l'aménagement Cleuson-Dixence, organisée lors des journées d'études du GTS-FGU de la SIA, les 8 et 9 septembre 1994 à Sion, a permis de se rendre compte de l'avancement des travaux, un an et demi environ après les premiers coups de mine. La visite à choix de trois chantiers était proposée:

- le chantier des lots A et B, au pied du barrage de la Grande-Dixence,
- le chantier des lots C et D, au pied de la Dent de Nendaz,
- le chantier des lots D et E, au bord du Rhône.

Lots A et B
Ce chantier d'altitude concerne la nouvelle prise d'eau dans le barrage de la Grande-Dixence et le tronçon amont de la galerie d'amenée. Ces ouvrages sont tous deux réalisés à l'aide de tunneliers ouverts. Le percement de la prise d'eau (4,40 m de diamètre) est réalisé jusqu'à 11 m du parement amont du barrage, et restera en état jusqu'à l'abaissement du lac de retenue, au printemps 1995. La galerie d'exhaure, d'une longueur de 800 m, réalisée à l'aide d'un tunnelier de 2,30 m de diamètre a également pu être visitée.
En fonction depuis juin 1994, le tunnelier amont de la galerie d'amenée, de 5,60 m de diamètre, a déjà excavé 800 m sur les 8650 m qu'il doit parcourir avant de rencontrer le tunnelier aval qui part de la Dent de Nendaz (lot C) .

Lots C et D
Situé au pied de la Dent de Nendaz, ce chantier concerne d'une part le tronçon aval de la galerie d'amenée et la chambre d'équilibre et, d'autre part, le sommet du puits blindé incliné. Le tronçon aval de la galerie d'amenée, d'une longueur de 7100 m, est excavé à l'aide d'un tunnelier à double jupe (5,83 m de diamètre), mis en service quelques jours avant la visite.
En raison de la qualité médiocre du terrain, la partie supérieure du puits blindé sera excavée à l'explosif, en attaque descendante à partir de la chambre de la vanne, dont une partie était déjà réalisée.

Lots D et E
Ce chantier concerne tout d'abord la base du puits blindé, attaqué à l'aide d'un tunnelier à double jupe, qui permet la pose de voussoirs en béton préfabriqué, alors que le puits présente une pente maximale de 68%. Une centaine de mètres ayant été excavés lors de la visite, il était encore possible de voir les derniers wagons du train de la machine.
Le lot E est celui de l'usine de Bieudron, dont la caverne principale (100 m de long, 25 m de large et 30 à 40 m de haut) était excavée à 30%. Des ancrages précontraints de 15 à 18 m de longueur viennent compléter en calotte un réseau dense d'ancrages passifs en rocher. Réalisées parallèlement, la chambre des vannes et la galerie de fuite étaient excavées à moitié.
La visite de l'usine de Chandoline de préfabrication des voussoirs en béton de la galerie du lot C et du puits du lot D a conclu cette journée d'excursion.
Ces différentes visites, pilotées par les entreprises et les directions locales des travaux ont illustré concrètement les exposés et conférences de la veille. Enfin, les nombreuses explications données sur place quant aux techniques mises en oeuvre et à l'organisation des chantiers ont complété le tour d'horizon exhaustif de ces grands travaux valaisans.

F. Vuilleumier, GTS